



Le parc Guilhem

UN ÉCRIN DE VERDURE PRÉSERVÉ

Il y a presque 40 ans, le parc Guilhem était acheté par la mairie. Destiné à devenir des parcelles urbanisables, ce terrain arboré appartenait depuis de très longues années à la famille d'Oriola qui l'utilisait à l'origine comme un jardin de maraîcher. Pour l'anecdote, un astucieux circuit sur rail permettait à son propriétaire de transporter plus facilement les fruits et légumes ramassés.



La promesse de vente souscrite par la propriétaire qui en avait hérité, Madame Éliane Heurtault de Lammerville née d'Oriola, est entérinée en avril 1978 au conseil municipal. Dans sa délibération, le conseil prévoit une destinée encore incertaine au terrain mais un usage de toute façon communal, sportif ou scolaire.

Contexte urbain fragile

Le contexte de l'époque est particulier. En effet, la nouvelle municipalité vient d'être élue en mars 1977. Le constat tombe très rapidement. Beaucoup de construction de lotissements sont en cours d'autorisation. Or les

structures de services publics sont insuffisantes pour accueillir ces nouveaux habitants. Le 31 mars 1977, au Conseil municipal, le maire fait connaître la situation : la moitié des élèves en élémentaire est logée dans des classes préfabriquées. Les places en classes maternelles sont déjà insuffisantes par rapport à la demande. Le collège souffre d'une sur-fréquentation. La station d'épuration est presque à saturation car conçue pour le traitement des eaux d'une ville de 5000 habitants. Aucun plan d'occupation des sols n'existe.

À cette période, le Code de l'Urbanisme (art. R. 315.15) prévoit notamment que : « le maire examine les conséquences qui peuvent résulter de la réalisation de lotissements en ce qui concerne l'hygiène, la salubrité, le caractère ou l'intérêt des lieux avoisinants, la protection des sites ou paysages naturels ou urbains, ainsi qu'en ce qui concerne la circulation, les équipements publics et les finances communales ».

En conséquence, il demande à l'assemblée de ne pas autoriser la création

de nouveaux lotissements tant que ne seront pas remplies les conditions nécessaires à l'accueil de nouveaux Cabestanyens.

Un espace naturel préservé

Acquis en 1978, le parc est rebaptisé du nom de Guilhem de Cabestany, ce poète et ménestrel roussillonnais. Une fois réaménagés, ses près de 8000 m² d'espaces verts au centre du village deviennent le terrain idéal d'animations estivales (feux de la Saint-Jean, concerts...), un endroit propice à la promenade et résolument convivial.

En 2005, le Centre de Sculpture Romane prend vie à l'emplacement des deux anciens chais. Un écrin rêvé pour y recevoir les reproductions de la quasi-totalité des œuvres du Maître de Cabestany, qui sera doté d'un Centre de ressources, de salles d'ateliers et d'un espace dédié aux expositions temporaires.

Pour le côté ludique, ce sont toboggans, tourniquets, cordages et balançoires qui viennent agrémenter le lieu en 2008 dans un espace repensé et sécurisé.